

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le 16 décembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 11 décembre 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, MARGOUT Gérard, BAZIL Marine, THURNE Dominique.

ABSENTS EXCUSES : M. GIVRAN Sébastien donne pouvoir à Mme Marine BAZIL
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme Francine ZIMMERLIN
M. MARAIS Sébastien
Mme MARECHAL Laëtitia
Mme JARRY Alice

ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme FEUILLATRE Catherine a été élue secrétaire de la séance.

OBJET : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Vu la loi n°2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses articles 13 à 16,
Vu la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,
Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité d'organiser l'action des services communaux face aux risques éventuels qui peuvent concerner la commune de l'Aiguillon sur Vie,

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Approuve** le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de l'Aiguillon sur Vie,
- **Dit** que le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie, à l'exception des éléments pouvant affecter la vie privée des intervenants (coordonnées),
- **Dit** que le Plan Communal de Sauvegarde sera transmis à :
 - o Monsieur le Préfet de la Vendée,
 - o Monsieur le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,
 - o Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Vendée,
 - o Monsieur le Commandement du Groupement de Gendarmerie de la Vendée,
 - o Monsieur le Directeur départemental des Territoires et de la Mer.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN**

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 17/12/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le
Publié et/ou notifié le 17 DEC. 2024